



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

24/04/2007: Services de paiement: le Parlement européen pose des bases solides - Jean-Paul Gauzès, Député européen (UMP, PPE-DE, F)

Le 1er décembre 2005, la Commission a publié une proposition de directive concernant les services de paiement dans le marché intérieur avec pour objectif de créer un véritable marché unique des paiements dans l'Union européenne. Désigné Rapporteur du Parlement européen en janvier 2006, Jean-Paul Gauzès (UMP, PPE-DE, F) estime que même si certaines des prévisions de la Commission paraissaient optimistes, la réalisation d'un tel marché, grâce à une harmonisation des législations nationales, permettrait de lever certains obstacles et aurait des effets positifs sur la croissance. Il a donc approuvé, sur le principe, l'initiative de la Commission européenne. Son rapport a été adopté ce mardi 24 avril 2007 par le Parlement européen à la quasi-unanimité.

Afin de conférer une meilleure efficacité à cette proposition législative et de prendre en compte les contraintes techniques de l'industrie tout en conservant l'objectif d'une réduction des coûts au bénéfice de l'utilisateur par le développement d'une concurrence loyale, le rapporteur et plusieurs parlementaires ont déposé des amendements à la proposition initiale.

Les propositions d'amendements, cohérentes entre elles, ont reçu l'assentiment des parlementaires membres de la Commission des Affaires économiques et monétaire, ce qui a permis d'obtenir un vote du rapport à l'unanimité (moins une abstention) de cette commission le 12 septembre 2006.

Le 27 mars 2007, les Ministres des finances ont finalement adopté, à l'unanimité, une approche générale sur un texte de compromis, que le Rapporteur juge acceptable. "Je tiens à remercier la Présidence allemande. Son travail efficace et sa bonne coopération avec le Parlement européen ont permis à ce dossier d'aboutir", a déclaré Jean-Paul Gauzès.

Le Conseil s'est rapproché du Parlement sur les points essentiels, à savoir la réduction du champ d'application aux paiements en euros ou dans les autres monnaies effectués à l'intérieur de l'Union européenne, la restriction de l'activité d'établissements de paiement aux personnes morales (sauf dérogation de l'article 21), la mise en place de conditions strictes d'autorisation d'exercice, l'introduction d'un capital initial et ongoing, le cantonnement des fonds pour les établissements hybrides, la limitation de l'octroi de crédit à 12 mois avec l'interdiction du crédit revolving ainsi que l'introduction d'une disposition indiquant que l'octroi de crédit ne doit pas être en contradiction avec les règles nationales notamment en ce qui concerne le crédit à la consommation, et ne information plus claire du consommateur grâce à une distinction entre les informations qui doivent être activement fournies au consommateur et celles qui doivent seulement être mises à disposition.

Autres points importants: la possibilité offerte aux micro-entreprises de bénéficier de la même protection que les consommateurs en ce qui concerne l'information, une possibilité limitée de dérogation (article 21) avec un volume de transaction maximum fixé à 3 millions d'euros par mois, et un partage clair des responsabilités entre les différents prestataires de services de paiement en cas de mauvaise exécution d'une transaction.

C'est sur ce texte de compromis que le Parlement européen s'est prononcé le mardi 24 avril 2007 à Strasbourg. "Le texte de compromis adopté par le Parlement n'est certainement pas parfait, mais il a le mérite de poser les bases solides d'un marché intérieur des paiements".

"Il organise l'harmonisation de systèmes de paiement qui sont aujourd'hui strictement nationaux. Il ne s'agit pas seulement des paiements transfrontaliers (qui représentent moins de 5% de paiements) mais bien de l'ensemble des paiements qui sont réalisés sur le territoire de l'Union européenne. En dépit de son aspect très technique", a estimé le Rapporteur, "ce texte a une portée politique certaine. Il améliore les rapports entre les consommateurs et les prestataires de services de paiement et participe à la stratégie de Lisbonne: meilleure transparence, concurrence loyale, meilleur coût, meilleure efficacité".

En conclusion, Jean-Paul Gauzès a souligné que, sur ce sujet difficile par sa technicité et éventuellement délicat par les oppositions d'intérêts entre les consommateurs et les établissements financiers, le Parlement européen a dans sa diversité trouvé dans des délais très brefs un accord unanime sur un projet de texte. "Il a fallu beaucoup de temps aux représentants des Etats membres pour dépasser les positions nationales et trouver au dernier moment un accord. Les efforts de la Présidence allemande ont été ainsi récompensés.

"Permettez moi d'observer, avec espoir pour l'Union, que les représentants des citoyens ont montré à cette occasion comme dans d'autres qu'ils savent peut être plus aisément, penser "Europe". "

Pour toute information:

Jean-Paul Gauzès, Député européen Tél: + 333 88 17 57 00

Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.org/>